



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 27264

Texte de la question

M. Manuel Aeschlimann appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'attitude de certains automobilistes peu scrupuleux qui prétextent un défaut d'imprimés de constat d'assurance dans leur véhicule pour ne pas remplir contradictoirement ce document, et pouvoir contester auprès de leur assureur la qualification des faits retenue par la victime. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il ne serait pas envisageable d'obliger chaque automobiliste à posséder en toutes circonstances au moins 2 imprimés de constat dans son véhicule et, s'il ne serait pas opportun d'instituer une véritable présomption de responsabilité du mis en cause quand ce dernier refuse de signer contradictoirement l'imprimé.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Aeschlimann](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27264

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8133